Wallonie / SPW Service public de Wallonie / SMS Think safety	**Rapport volontaire de sécurité**	N : Date : .. /.. / 20.. Case réservée au Safety Manager

Nom Prénom (facultatif) :

Employeur :

Fonction (facultatif) :

Date de l'évènement	**Heure locale**
...../...../.....	...../.....
Lieu	

Description (non respect de procédure, procédure inadaptée, configuration du lieu dangereuse, risque engendré, ...) Au besoin faites un croquis

Fréquence de l'évènement	
A votre avis, l'évènement peut-il encore se reproduire ?	Oui Non
Si oui, pourquoi ?	

Suggestions de mesures correctives

Attention, ce formulaire ne remplace pas les déclarations à faire à l'inspection aéroportuaire, ou à votre employeur, suivant les procédures habituelles, en cas d'incident ou d'accident sur l'aire de mouvement mettant en cause la sécurité aéronautique.

CE FORMULAIRE PEUT ÊTRE PHOTOCOPIE.

Wallonie / SPW Service public de Wallonie / SMS Think safety	**Rapport volontaire de sécurité**	N : Date : .. /.. / 20.. Case réservée au Safety Manager

1. Généralités

Les informations fournies dans ce document seront uniquement utilisées dans le but d'améliorer la sécurité aéronautique sur l'aéroport et resteront anonymes. Vous pouvez ne pas mentionner votre nom.

Elles ne sont pas destinées à la recherche de coupables, ni à la prise de sanctions.

La véracité des faits signalés sera vérifiée avant analyse.

Une solution sera recherchée et mise en place pour tout défaut avéré.

Ce formulaire ne concerne que les défauts de sécurité aéronautique. Il ne concerne pas les problèmes de sécurité du travail qui ne mettent pas en péril la sécurité aérienne.

Ce formulaire ne remplace pas d'autres formulaires existants dans le cadre de procédures mises en place par vos employeurs ou imposées par la réglementation.

Compléter ce formulaire ne vous exempte pas de respecter toute autre procédure de déclaration existante.

2. Mode d'emploi

Le nom de l'employeur est obligatoire. Il nous permet de mieux cerner le contexte de la situation, de mieux comprendre votre point de vue, sans pour autant vous identifier si vous désirez garder l'anonymat.

Les noms, prénoms et fonctions du déclarant sont facultatifs.

Remplissez les champs date et heure.
Remplissez le champ lieu de la manière la plus précise possible.

Description : Décrivez le plus précisément possible le problème constaté, sa cause, le risque créé, …

Fréquence de l'évènement : indiquez le nombre de fois que vous avez constaté le défaut de sécurité signalé (nombre de fois par jour, par semaine, par mois, ...).

Suggestions de mesures correctives : indiquez ce qui, à votre avis, pourrait éliminer ce danger (risque)
Vous pouvez joindre une feuille avec un croquis.

3. Comment transmettre le rapport à la cellule SMS ?

Le formulaire rempli peut être envoyé par e-mail (sms-eblg@spw.wallonie.be), déposé dans la boîte aux lettres de la cellule SMS (Bâtiment 44, boîte 11) remis en mains propres au Safety Manager ou à un membre de l'unité (Bâtiment 44, 1ère étage).

4. Comment se procurer un formulaire ?

Vous pouvez obtenir un fichier pdf du formulaire en vous adressant directement à la cellule.
Des formulaires papier sont disponibles à tous les accès côté piste.
Le formulaire est téléchargeable sur le site http://www.aeroports.wallonie.be.
Le formulaire peut également être photocopié.

Contact :

Eric COLLET – Aéroport de Liège – B44, Bte 11 - 4460 Grâce-Hollogne - Tél. 04/234.85.51 – Fax : 04/234.85.67 - e-mail : eric.collet@spw.wallonie.be - Safety manager EBLG